

RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

PARTIE TRAITEMENT

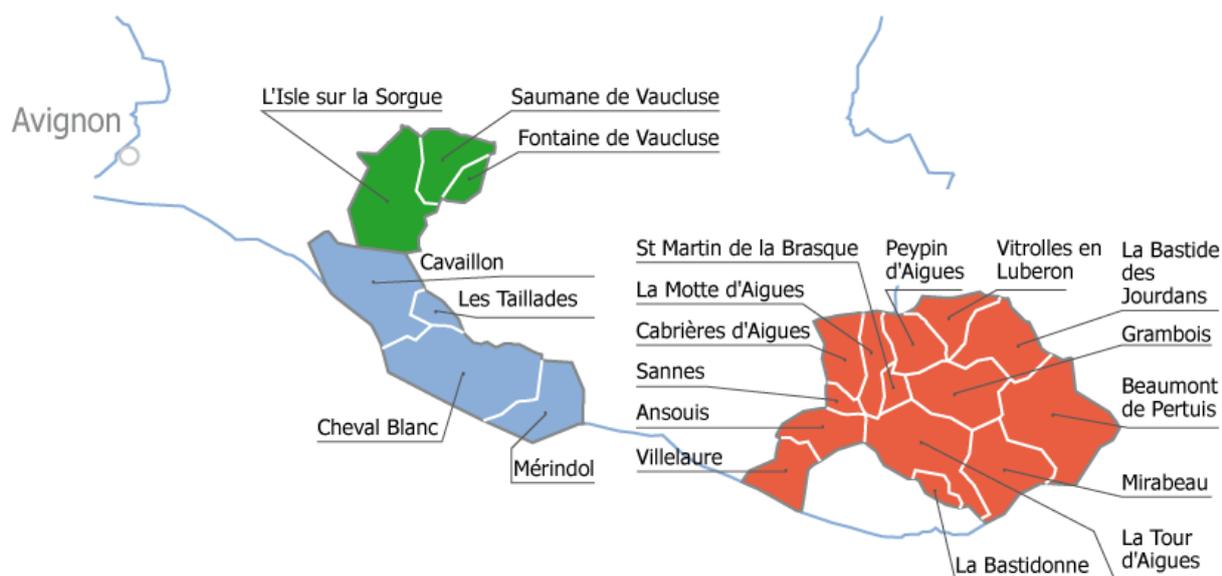


Table des matières

1	OBJET	- 3 -
2	TERRITOIRE ET COMPETENCE	- 5 -
2.1	Le territoire.....	- 5 -
2.2	La compétence	- 6 -
2.3	Le financement.....	- 6 -
2.4	Les équipements.....	- 6 -
2.5	Les perspectives d'évolutions.....	- 7 -
3	LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2017	- 8 -
4	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	- 10 -
4.1	Préambule	- 10 -
4.2	Les ordures ménagères	- 10 -
4.2.1	Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 10 -
4.2.2	Les ordures ménagères résiduelles - OMR.....	- 12 -
4.3	Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavailon	- 18 -
4.3.1	L'organisation du fonctionnement.....	- 18 -
4.3.2	Fonctionnement	- 19 -
4.3.3	Les apports	- 20 -
4.3.4	Les emballages ménagers.....	- 20 -
4.3.5	Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle	- 23 -
5	LES INDICATEURS FINANCIERS	- 26 -
5.1	Préambule	- 26 -
5.2	Montants globaux des dépenses et des recettes du service.....	- 26 -
5.2.1	Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.....	- 26 -
5.2.2	Les recettes de fonctionnement	- 27 -
5.2.3	Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat	- 29 -
5.2.4	Les frais de personnel.....	- 29 -
5.2.5	L'état de la dette	- 30 -
5.3	Dépenses de gestion des OMR.....	- 30 -
5.4	Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle	- 33 -
5.5	Les charges générales.....	- 35 -
6	CONCLUSION ET PESPECTIVES	- 36 -

1 OBJET

Le présent rapport annuel de l'année 2017 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM.

Glossaire :

COTELUB :	Communauté Territoriale Luberon Durance
LMV :	Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV :	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CSDU :	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE :	Déchet d'équipement électrique et électronique
DIAA :	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
DND :	Déchet non dangereux
EJM :	Emballages et JRM
ELA :	Emballages de liquide alimentaire
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND :	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM :	Journaux Revues Magazines
NS :	Non significatif
OM :	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR :	Ordures ménagères résiduelles
PAP :	porte à porte (collecte)
PAV :	point d'apport volontaire
PCC :	Papier-carton complexé
PCNC :	Papier-carton non complexé
PPGDND :	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
TGAP :	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE :	Unité de valorisation énergétique
UVO :	Unité de valorisation organique

2 TERRITOIRE ET COMPETENCE

2.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavaillon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères auquel trois collectivités ont délégué la compétence traitement. Il s'agit des communautés d'agglomération et de communes suivante :

- ✓ Luberon Monts de Vaucluse - LMV
- ✓ Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Territoriale Sud Luberon – COTELUB

Le syndicat est en charge du traitement des déchets de 21 communes (cf. figure 1), soit une population de l'ordre de 73 000 habitants en 2017.

A noter qu'avec les évolutions liées à l'application de la loi NOTRe (Voir perspectives d'évolution) le SIECEUTOM prendra en charge la gestion des déchets de 5 communes supplémentaires soit au total 26 communes à compter du 1^{er} mars 2018 pour une population de plus de 80 000 habitants.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001. Les bureaux administratifs sont à Cavaillon.

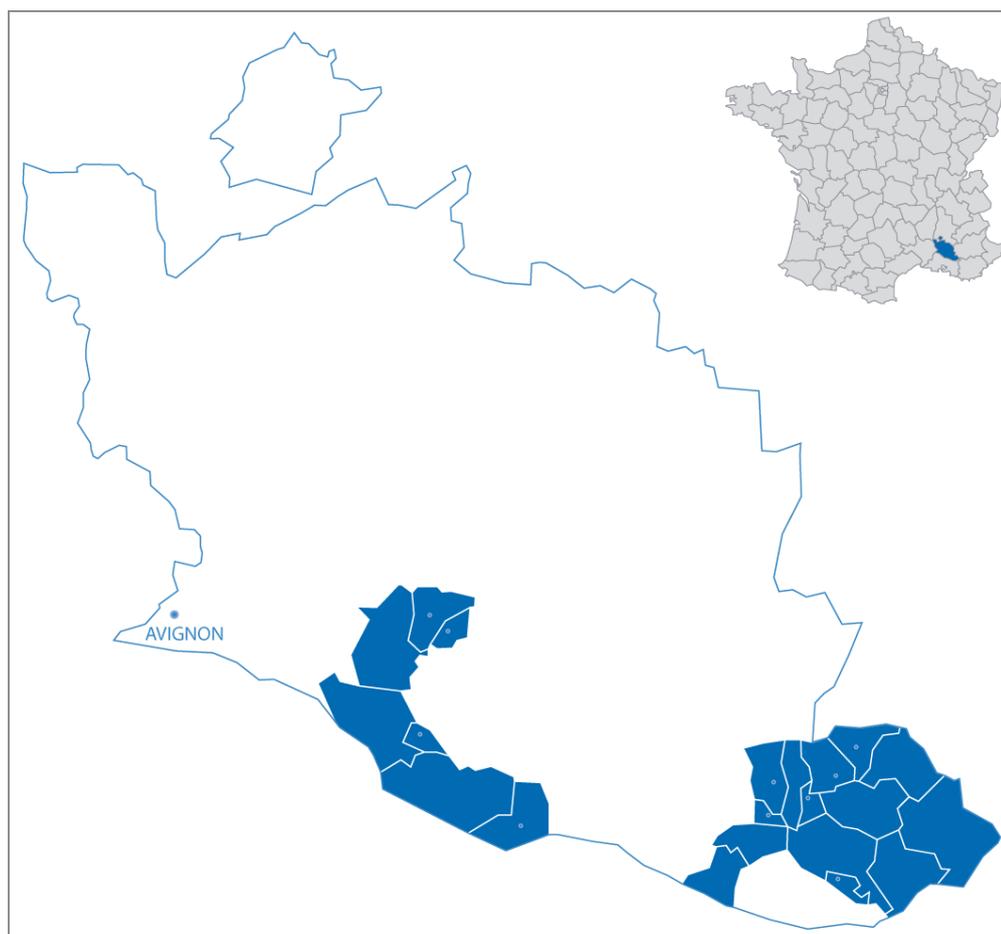


Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM dans le département de Vaucluse

2.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

2.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables et au versement de participations d'entreprises pour le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères.

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

2.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- Deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement :
 - L'une à Cavailon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation est ancienne (1978) et vétuste et nécessite des travaux de remise en état (études en vue de restructuration du site en cours).
 - L'autre à La Tour d'Aigues depuis mi 2016 qui remplace celle de Pertuis. La partie quai de transfert est intégrée au nouveau pôle environnement et valorisation construit et utilisé par COTELUB.
- Une déchetterie industrielle construite en 1991, située à Cavailon permettant le conditionnement et le transfert :
 - Des emballages ménagers issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri
 - D'autres matériaux : déchets des activités économiques, végétaux, cartons, bois et ferrailles qui sont dirigés vers des filières de valorisation.

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.

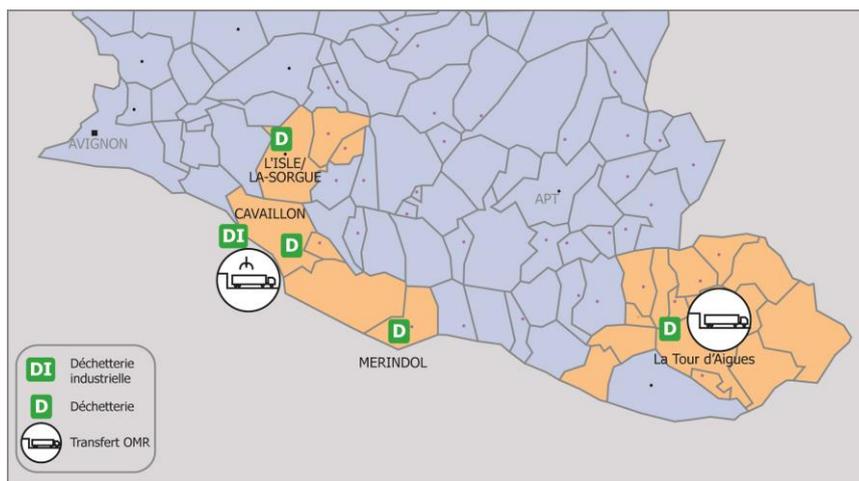


Fig. 2 – Equipements de transfert des OMR en 2017

2.5 Les perspectives d'évolutions

Conformément à La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe) le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été révisé.

A l'issue des procédures de concertation, l'arrêté préfectoral du 31-03-2016 « **portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse** » a acté les modifications suivantes susceptibles d'impacter à terme le périmètre et/ou les compétences du SIECEUTOM :

- Extension de LMV aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines à compter du 1^{er} janvier 2017 et constitution d'une communauté d'agglomération
- Extension de COTELUB aux communes de Cadenet et Cucuron à compter du 1^{er} janvier 2017
- Fusion au 1^{er} janvier 2018 du SIDOMRA et du SIECEUTOM et création d'un nouveau syndicat avec adhésion éventuelle d'autres structures (SIRTOM du pays d'Apt, COVE, CCAOP, etc)

Au regard des délais et des perspectives de réorganisation à l'échelle départementale, LMV et COTELUB ont décidé de prolonger sur l'année 2017 les contrats en cours concernant le traitement des déchets pour les communes qui leur ont été nouvellement rattachées. **Il n'y a donc eu aucune modification de périmètre ni aucun impact du SDCI sur le fonctionnement du SIECEUTOM sur l'année 2017.**

A compter du 1er mars 2018 les OMr et les emballages ménagers des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines transiteront par le site de Grenouillet.

Concernant la constitution d'un syndicat département de traitement des déchets, des réunions de travail entre équipes techniques, élus et délégataire pour analyser l'impact de la fusion SIECEUTOM / SIDOMRA ont été menées au cours de l'année 2017. Elles ont mis en évidence la subsistance d'un certain nombre d'interrogations notamment sur les tarifs résultants des contrats en cours et en particulier de l'application de la DSP. Il est donc apparu nécessaire de reporter les démarches de fusion et d'approfondir ces différents sujets avant tout engagement des collectivités.

3 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2017

Projet de réhabilitation du site du Grenouillet

Fin 2016 ont été lancées les études de détail et la mission de maîtrise d'œuvre associée comprenant les dossiers réglementaires (permis de construire, dossier ICPE...) en vue de la réhabilitation du quai de transfert.

La conception retenue vise à répondre à un besoin de modernisation des équipements et d'optimisation de l'exploitation tout en intégrant les consignes du PPRI en matière de réduction de la vulnérabilité du site au risque inondation.

La solution de chargement des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) par grappin sera remplacée par un chargement gravitaire au travers de trémies avec une évacuation en flux tendu. Le modèle envisagé permettra d'assurer la sécurité des biens et des personnes tout en réduisant les risques environnementaux.

Les autorisations administratives ainsi que le permis de construire du projet ont été obtenus en fin d'année 2017. Les consultations des entreprises en vue du lancement des travaux ont également été lancées en fin d'année 2017 et feront l'objet d'attributions début 2018.

En vue de la réalisation des travaux et compte tenu de la nouvelle organisation du site à l'issue de ceux-ci, il a été décidé la fermeture de la déchetterie ouverte aux professionnels à compter du 31 décembre 2017.

Renouvellement des contrats de prestation

Le tableau ci-dessous présente dans le détail les différents marchés de prestations qui arrivaient à échéance fin 2017.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Transfert des OMR – chargement des FMA Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	Opérations effectuées sur le site	AO2014-2 Lot 1	<i>du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 (reconductible 2 fois 1 an)</i>
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers, DIB, végétaux, cartons et bois.	SITA Sud		AO2014-2 Lot 2	
Valorisation des DIB			AO2014-2 lot 4	
Valorisation du bois	SITA Sud		MAPA2014-4 lot 2	
Valorisation des végétaux	COVED	Châteaurenard (84)	MAPA2014-4 lot 1	
Valorisation et rachat du carton		Lieu de traitement : Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 3	
Mise à disposition de bennes, transport, tri et rachat de la ferraille	ROSSI SAS	Lieu de traitement : Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 4	
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	AO2014-2 Lot 3	

Compte tenu du projet de réhabilitation du quai de transfert et de l'arrêt de l'accueil des déchets des professionnels, seuls les marchés résumés dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet d'une nouvelle consultation et d'une attribution fin 2017.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Transfert des OMR – chargement des FMA Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	Opérations effectuées sur le site	AO 2017-01 Lot 1	Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois 6 mois)
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers et cartons.	COVED		AO 2017-01 Lot 2	Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois 1 an)
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	AO 2017-01 Lot 3	
Valorisation et rachat du carton	COVED	Lieu de traitement : Monteux (84)	AO 2017-01 Lot 4	

Projet d'unité de valorisation organique (UVO)

A la suite de l'avis défavorable exprimé par la commune du Thor en 2014 à la réalisation du projet UVO sur son territoire, le Syndicat a pris acte de cette décision et a proposé de relancer la recherche d'un ou de plusieurs nouveaux sites (un sur chaque communauté adhérente).

Les recherches n'ont à ce jour pas abouti et le projet reste suspendu à l'impossibilité de trouver un nouveau site d'implantation sur le territoire syndical.

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 Préambule

En raison de problèmes techniques dans la collecte, un peu plus de 266 tonnes d'OMR en provenance de Robion ont été détournées du SIRTOM d'Apt vers le quai de transfert de Grenouillet.

Afin de ne pas fausser les ratios de production d'OMR ou d'OMA par habitant, les calculs ont été effectués en faisant abstraction de ce tonnage supplémentaire pour conserver la cohérence des analyses.

4.2 Les ordures ménagères

4.2.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets : les OMR, les produits de collecte sélective (verre et EJM) et le cas échéant les produits de collecte séparative de la fraction organique.

La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé par l'observatoire régional et national de l'ADEME.

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2010 et le graphique de la figure 3b l'évolution annuelle. On observe que la production d'OMA a augmenté en 2017 de 0,8 % pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des tonnages de collecte sélective.

Sur la période 2010-2017 présentée sur ce tableau, la production d'OMA a baissé de 2,6 %.

OMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017	Evolution 2010 - 2017
LMV	14 190	14 148	14 121	13 998	14 271	13 652	13 379	13 377*	0,0%	-5,7%
CCPSMV	9 544	9 712	9 519	9 566	9 431	9 727	9 663	9 819	1,6%	2,9%
COTELUB	7 002	7 086	6 772	6 700	6 690	6 657	6 672	6 755	1,2%	-3,5%
Totaux	30 736	30 946	30 412	30 165	30 392	30 037	29 714	29 951	0,8%	-2,6%

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution (*Hors Robion)

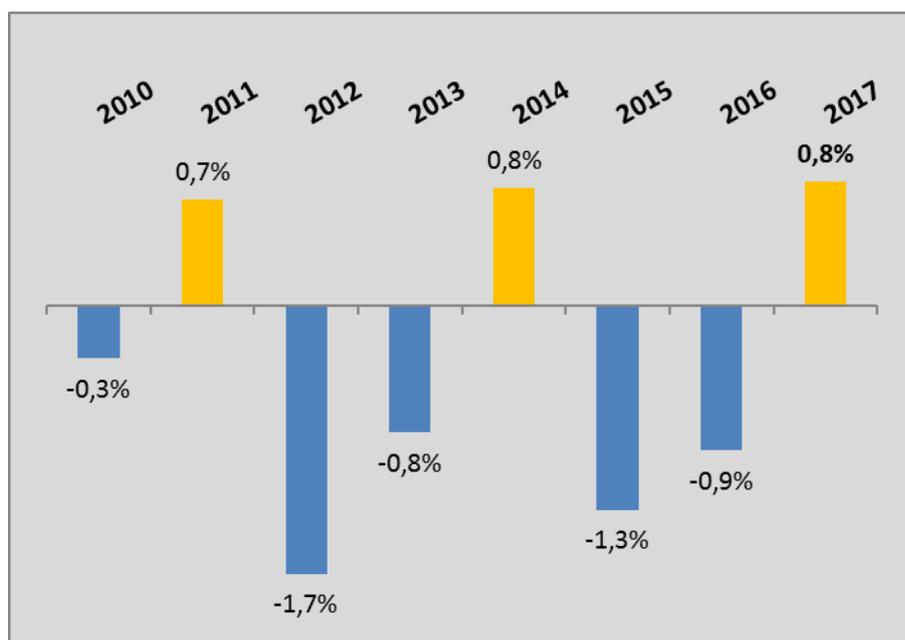


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

Après deux années de baisse, on constate que la production d'OMA réaugmenté en 2017 (+0,8 %).

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d'OMA par habitant. On observe que celle-ci continue à baisser globalement à l'échelle du syndicat depuis 2010 même si les résultats sont contrastés selon les collectivités.

Sur cette période et sur l'ensemble du syndicat, elle atteint au total -6,2 %.

OMA/Hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	424	424	431	421	426	410	397	390
CCPSMV	471	476	466	465	457	475	471	472
COTELUB	409	410	386	381	377	370	365	364
SIECEUTOM	434	435	430	424	423	418	410	407

Fig. 4a – Evolution de la production d'OMA en kg par habitant

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque collectivité adhérente des productions d'OMA et de ses composantes : OMR et collecte sélective.

Les « bonnes » évolutions seraient de voir une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. C'est fortement le cas pour LMV ainsi que pour COTELUB grâce à la forte augmentation du taux de collecte sélective sur 2017. C'est moins le cas pour CCPSMV en raison de la faible baisse des OMR.

	Evolution 2010-2017		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	-7,9%	-16,2%*	46,5%
CCPSMV	0,1%	-1,1%	6,8%
COTELUB	-10,9%	-14,9%	14,6%
SIECEUTOM	-6,2%	-11,4%	25,3%

Fig. 4b – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes (*hors Robion)

Ces valeurs sont à mettre en perspective de l'objectif à échéance 2020 de réduction de 10% de la quantité de DMA produit par habitant (kg/hab) par rapport à 2010

4.2.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

4.2.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées soit en régie soit en prestations privées par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu'aux centres de transit de Cavaillon et de La Tour d'Aigues. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) et sont dirigées vers les sites de traitement et de valorisation.

4.2.2.2 Traitement

Depuis le 2^{ème} semestre 2013, les OMR sont traitées par incinération à l'unité de Valorisation Energétique de Vedène comme l'illustre la figure 6. Les tableaux des figures 7a et 7b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement.

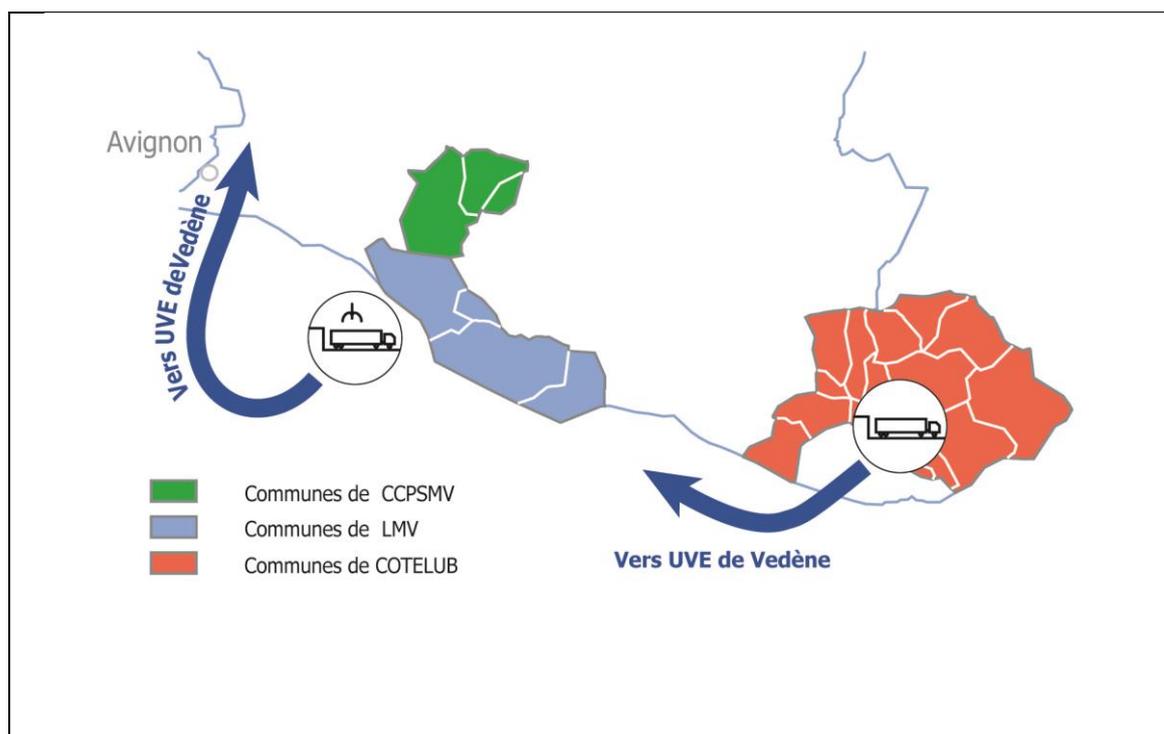


Fig. 6 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LMV et CCPSMV	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	ONYX Languedoc Roussillon		Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 (reconductible 2 fois 1 an)
LMV et CCPSMV	Transport	Pasini SAS	A partir du centre de Grenouillet	Du 1 ^{er} Juillet 2014 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an)
COTELUB			A partir du centre de La Tour d'Aigues	

Fig. 7b – Marchés de transfert-transport des OMR

Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
Ensemble des communautés	Sita Sud	Incinération à l'UVE de Vedène et solutions de secours par stockage	Juillet 2013 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an)

Fig. 7c – Marchés de traitement des OMR

Remarque : Une consultation a été lancée fin 2017 pour le renouvellement du marché d'exploitation du centre de transit de Cavaillon sur une durée d'un an reconductible deux fois 6 mois dans l'attente de la restructuration du quai de transfert qui conduira à l'arrêt de tout ou partie de cette prestation en raison de la modification du mode d'exploitation (voir tableaux pages 8 et 9).

4.2.2.3 Quantités et évolution des apports

Les résultats des productions d'OMR sont portés dans le tableau Fig.8. On observe que COTELUB a vu sa production baisser significativement de même que LMV (correction faite des tonnages de Robion). A l'inverse la production de CCPSMV est repartie à la hausse après une baisse en 2016. Au global on obtient donc une petite baisse de 0,59 % de la production du Syndicat à périmètre constant comme le montre la Fig.9 (+0,46 % de tonnage total pris en charge par le SIECEUTOM si on intègre les 266,47 t de Robion).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
LMV	12 315	12 130	11 921	11 654	11 830	11 128	10 724	10 566 (+266,5)	-1,47 % (+0,93 %)
CCPSMV	8 026	8 207	7 968	7 960	7 887	8 079	8 005	8 154	+1,86 %
COTELUB	6 056	6 220	5 885	5 824	5 763	5 733	5 717	5 581	-2,38 %
Totaux	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939	24 446	24 301 (+266,5)	-0,59 % (+ 0,46%)

Fig. 8 – Tonnages d'OMR collectées

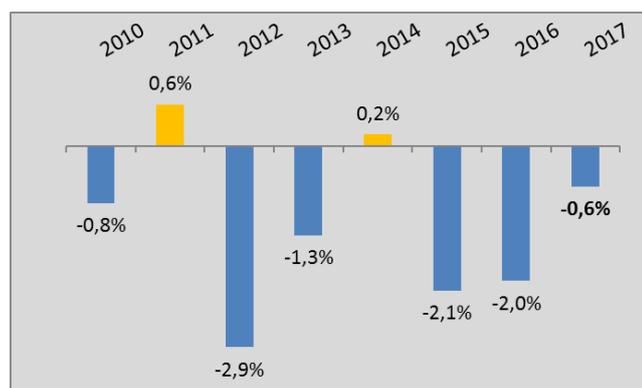


Fig. 9 – Evolution annuelle des productions d'OMR

Le tableau ci-dessous fig.10 donne la production moyenne depuis 2010 (périmètre constant).

	Evolution annuelle de la production des OMR (2010 à 2017)		Evolution annuelle de la production des OMR corrigée des variations démographiques	
	Evolution depuis 2010	Evolution moyenne annuelle	Evolution depuis 2010	Evolution moyenne annuelle
LMV	- 12,9 %	- 2,2 %	- 13,5 %	- 2,3 %
CCPSMV	- 0,3 %	0,0 %	- 1,6 %	- 0,3 %
COTELUB	- 5,6 %	- 0,9 %	- 11,7 %	- 2,0 %
SIECEUTOM	- 7,4 %	- 1,2 %	- 9,6 %	- 1,6 %

Fig. 10 – Evolution moyenne des quantités d'OMR collectées

4.2.2.4 La production d'OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 11a ci-dessous (population ajustée) :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	368	363	364	353	353	334	318	308
CCPSMV	396	402	390	387	382	395	390	392
COTELUB	354	359	336	331	324	318	312	301
SIECEUTOM	373	373	364	357	354	347	337	330

Fig. 11a – Production des OMR en kg/hab.

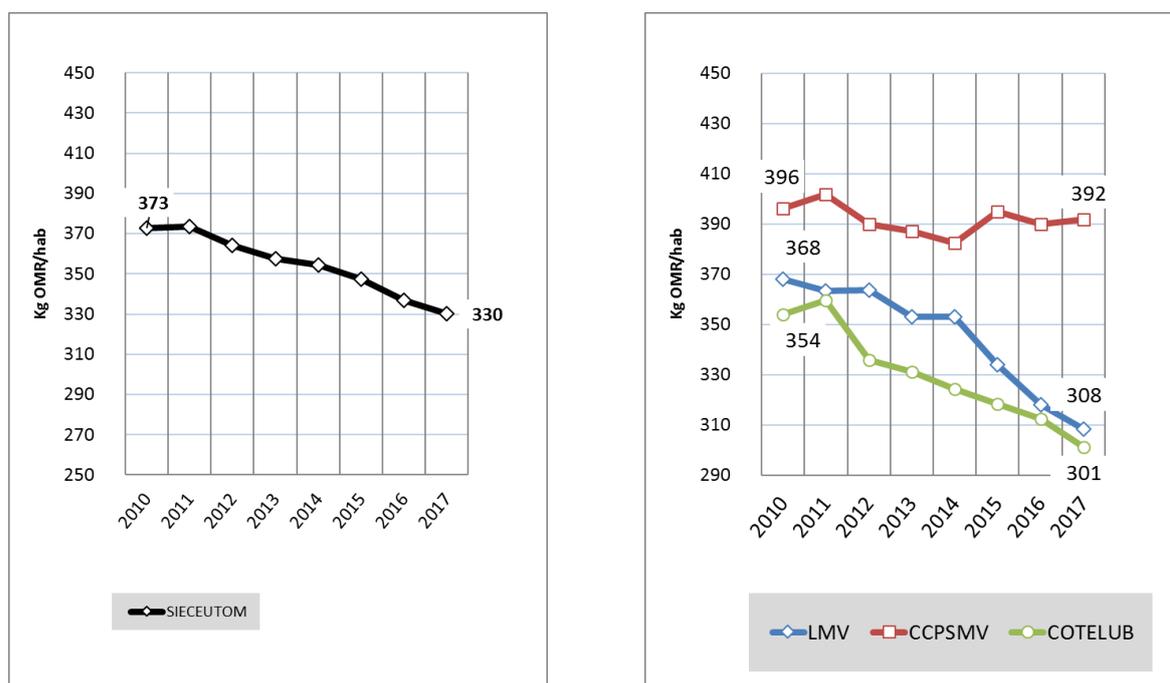


Fig. 11b – Evolution des productions d'OMR par habitant.

On observe que pour le territoire du Syndicat, la production par habitant est en baisse régulière depuis 2010 avec une moyenne de -1,6% par an sur cette période.

Deux collectivités voient leur production baisser en 2017, ce qui est un bon résultat. La production de CCPSMV augmente en 2017 et montre une tendance à la stabilisation sur les trois dernières années. Les productions par habitant de LMV et COTELUB évoluent de façon semblable alors que celle de CCPSMV reste toujours beaucoup plus élevée.

4.2.2.5 Bilan matière

La figure 12 présente le bilan matière du traitement des OMR pour l'année 2017.

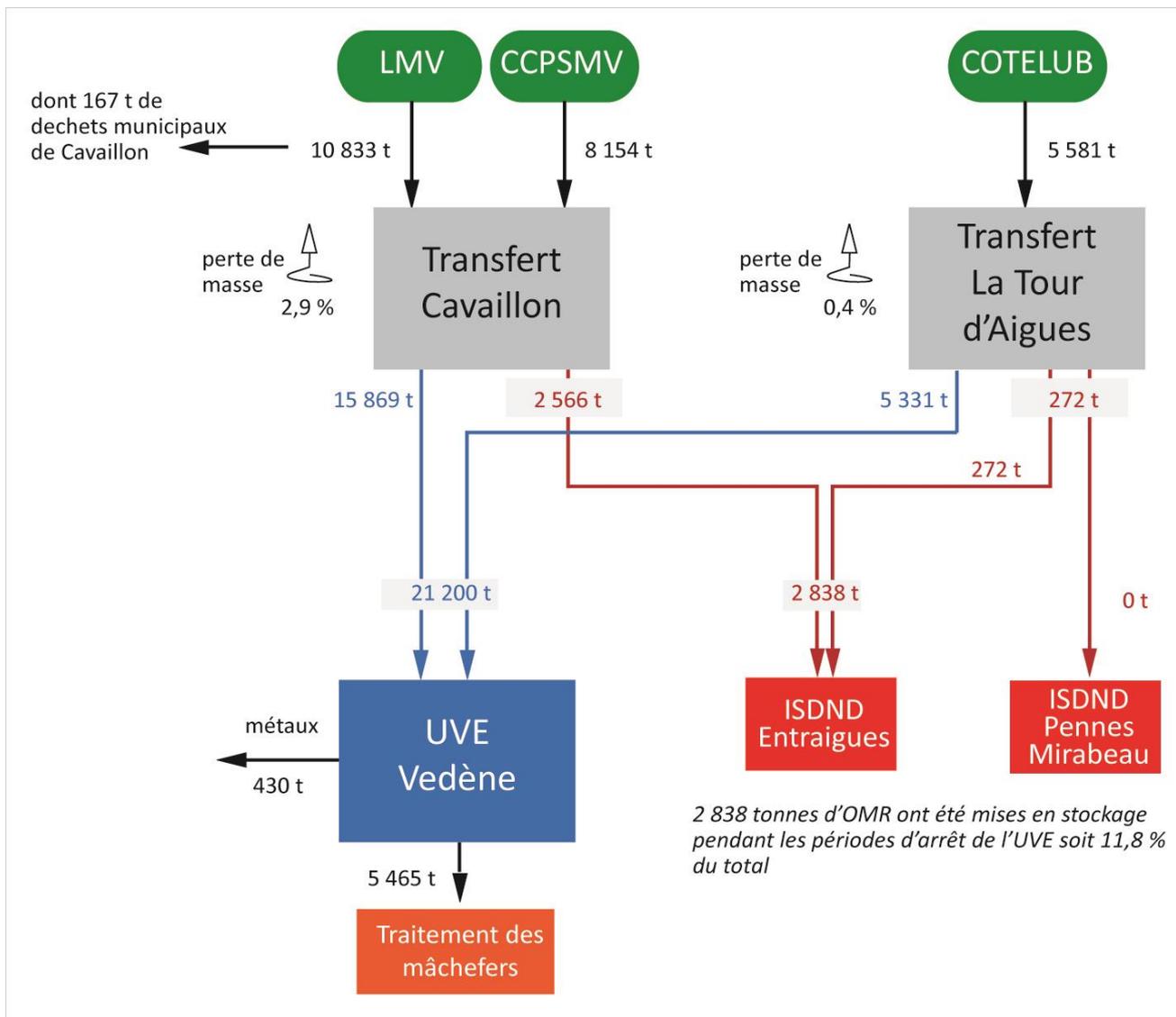


Fig. 12 – Destination des OMR collectées : bilan matière

4.2.2.6 Modes de traitement - Valorisation

Le graphique de la figure 13a renseigne sur les différentes solutions de traitement utilisées depuis 2010.

On peut observer que la part de valorisation matière et organique est très faible alors que la hiérarchie des modes de traitement fixée par le Grenelle de l'Environnement s'établit comme suit par ordre décroissant de priorité : valorisation matière et organique, valorisation énergétique puis stockage.

A partir de 2010, le Syndicat a tout de même pu faire baisser la proportion du stockage de ses OMR. Ce niveau était remonté à 33% en 2014 en raison de dysfonctionnements de l'UVE de Vedène mais il est redescendu à moins de 5% en 2015 et reste au voisinage de 10 % depuis 2016.

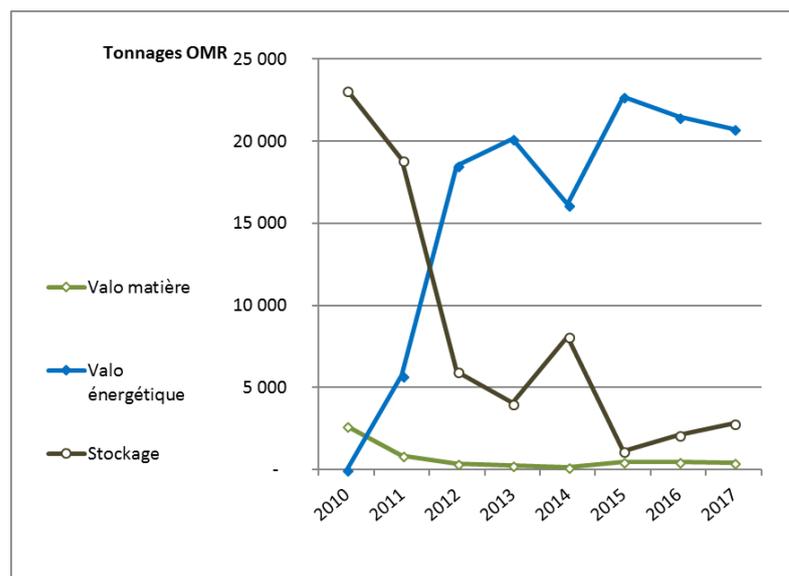


Fig. 13a – Evolution des modes de traitement des OMR

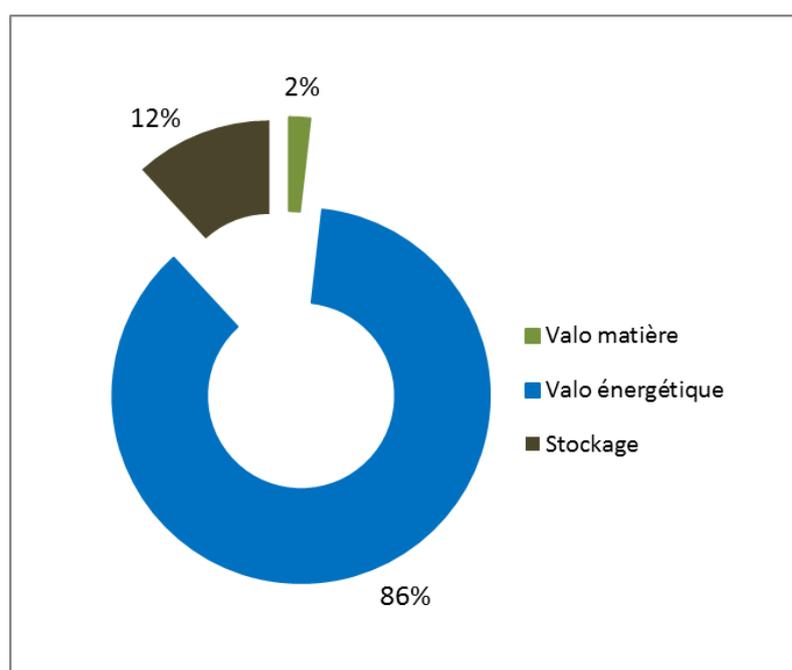


Fig. 13b – Répartition des flux par type de traitement des OMR en 2017.

4.3 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavaillon

4.3.1 L'organisation du fonctionnement

La figure 14a présente le synoptique de l'organisation des traitements de cette installation qui reçoit plusieurs catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les emballages ménagers sont apportés par les services de collecte des Communautés LMV et CCPSMV, les autres déchets : DIB, végétaux, cartons, ferrailles et bois sont apportés par les services des collectivités (LMV, CCPSMV, communes de Cavaillon, des Taillades et de Cheval Blanc) et par les professionnels de la zone de Cavaillon (artisans, commerçants, entreprises).

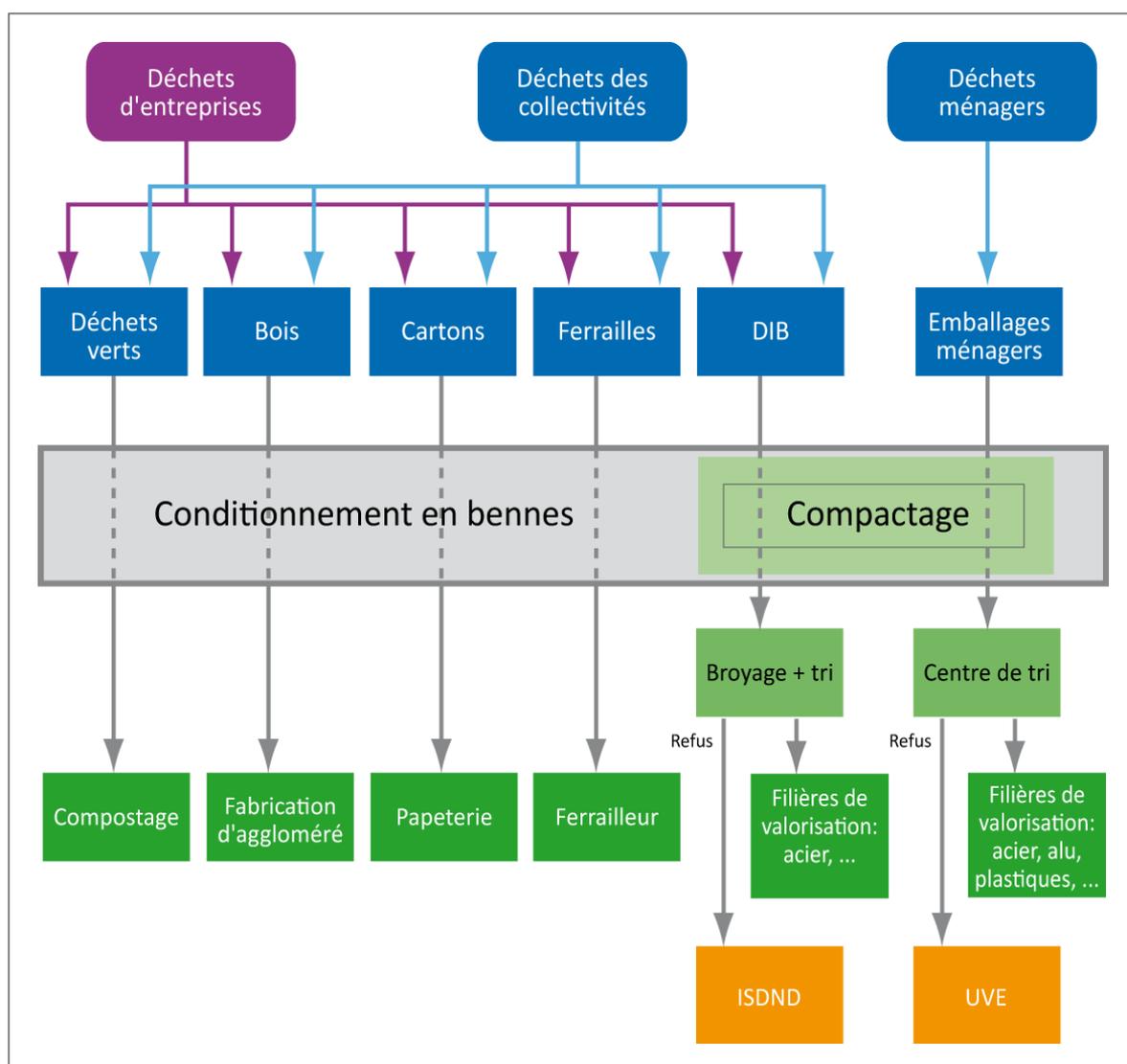


Fig. 14a - : Synoptique de l'organisation du fonctionnement de la déchetterie industrielle de Cavaillon

Remarque : Suite au projet de restructuration du quai de transfert et notamment pour des raisons d’emprise foncière, il a été décidé de fermer la déchetterie aux professionnels à compter du 31 décembre 2017 et de ne plus accepter en 2018 sur le site que les emballages ménagers et cartons issus des collectivités.

4.3.2 Fonctionnement

L’exploitation de l’installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d’exploitation consistant en l’accueil des apporteurs, la pesée des apports, le suivi des prestations s’exerçant sur le site et le contrôle de l’acheminement des déchets vers les installations d’élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau fig.14 présente dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2017.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	Opérations effectuées sur le site	AO2014-2 Lot 1	<i>du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 (reconductible 2 fois 1 an)</i>
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers, DIB, végétaux, cartons et bois.	SITA Sud		AO2014-2 Lot 2	
Valorisation des DIB			AO2014-2 lot 4	
Valorisation du bois			MAPA2014-4 lot 2	
Valorisation des végétaux		Châteaurenard (84)	MAPA2014-4 lot 1	
Valorisation et rachat du carton	COVED	Lieu de traitement : Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 3	
Mise à disposition de bennes, transport, tri et rachat de la ferraille	ROSSI SAS	Lieu de traitement : Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 4	
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	AO2014-2 Lot 3	

Fig. 14 – Marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavaillon en 2017.

Remarque : Une consultation a été lancée fin 2017 pour le renouvellement des marchés liés au transport, tri et valorisation des emballages ménagers et cartons issus des collectivités (cf remarque précédentes sur l’évolution du site dans le cadre de sa restructuration)

4.3.3 Les apports

Les apports totaux ont significativement augmenté en 2017 comme le montre le tableau de la figure 15. On note une progression de plus de 10 % des apports en emballages ménagers mais également une augmentation des « autres déchets » de plus de 8 % liée principalement aux apports en déchets verts de la ville de Cavaillon.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 – 2017
Ensemble des apports	2 644	2 738	2 735	2 680	2 937	3 146	3 023	3 304	+ 9,3 %
Emballages ménagers	982	943	1 159	1 210	1 420	1 473	1 533	1 690	+ 10,2 %
Autres déchets	1 663	1 794	1 576	1 470	1 517	1 673	1 490	1 614	+ 8,3 %

Fig. 15 – Evolution des apports à la déchetterie industrielle

4.3.4 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

4.3.4.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 16.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	1 874	2 017	2 200	2 245	2 441	2 525	2 655	2 811
CCPSMV	1 518	1 506	1 551	1 606	1 544	1 606	1 658	1 665
COTELUB	945	866	887	877	927	924	956	1 174
Ensemble	4 338	4 389	4 638	4 727	4 912	5 055	5 269	5 650

Fig. 16 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

Le tonnage total collecté en 2017 est en hausse de 7,2 % par rapport à 2016.

La production s'établit à 76,7 kg par habitant moyen du Syndicat (fig. 17), en augmentation de 35,7% si on tient compte de l'évolution démographique.

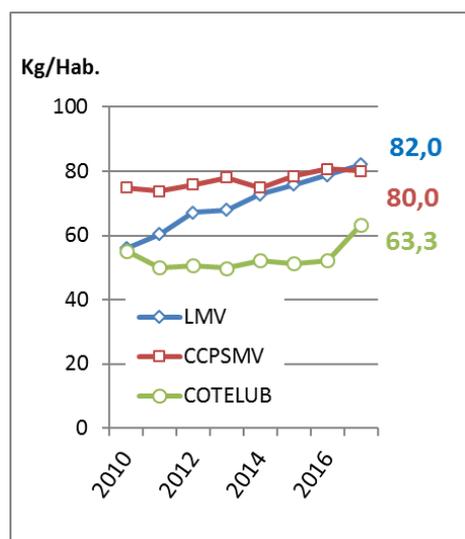
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	61,2	61,7	65,5	66,4	68,3	70,4	72,6	76,7

Fig. 17 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

Le tableau et le graphique de la figure 18 renseignent sur les performances relatives des communautés.

LMV poursuit l'amélioration de ses performances.

CCPSMV semble stagner sur l'année 2017 alors que COTELUB montre une forte augmentation même si elle reste à un niveau nettement plus bas que les autres collectivités.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	56,0	60,4	67,1	68,0	72,8	75,8	78,8	82,0
CCPSMV	74,9	73,7	75,9	78,1	74,9	78,8	80,8	80,0
COTELUB	55,2	50,0	50,6	49,8	52,2	51,3	52,2	63,3

Fig 18 – Performances comparées en kg/hab du dispositif de collecte élective de communautés adhérentes

4.3.4.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques des figures 19a, b et c détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux.

◆ LMV
■ CCPSMV
○ COTELUB

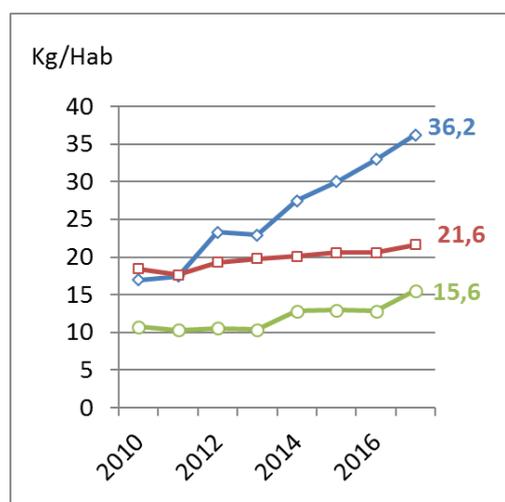


Fig. 19a – Emballages ménagers

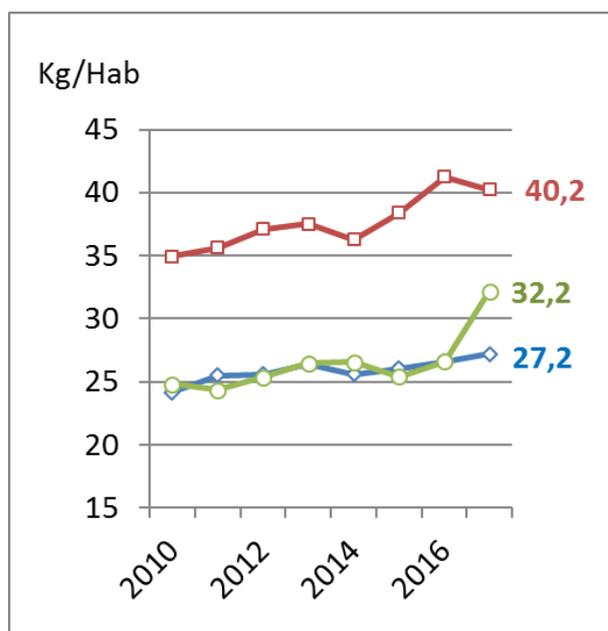


Fig. 19b - Verre

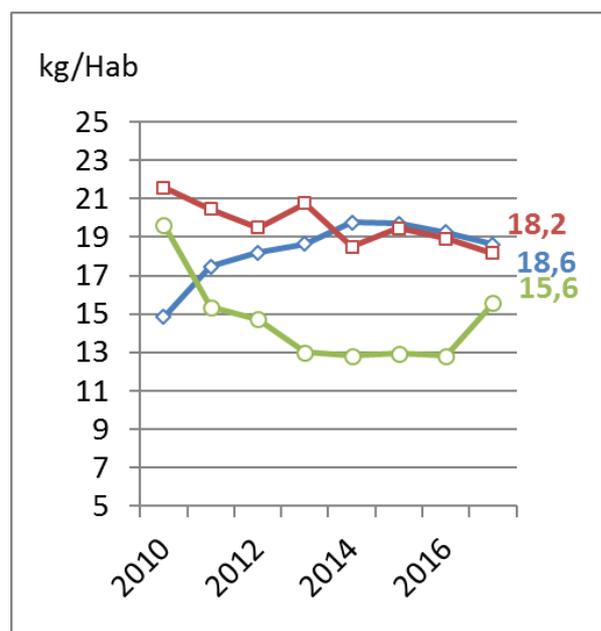


Fig. 19c - JRM

Le tableau de la figure 20 présente pour chaque communauté et pour le territoire du Syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA. Les résultats sont en hausse plus ou moins importante pour LMV et COTELUB en 2017 mais baissent légèrement pour CCPSMV.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%	17,1%	18,5%	19,8%	21,0%
CCPSMV	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%	16,4%	16,6%	17,2%	17,0%
COTELUB	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%	13,9%	13,9%	14,3%	17,4%
SIECEUTOM	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%	16,2%	16,9%	17,7%	18,9%

Fig. 20 – Ratio collecte sélective / OMA

4.3.4.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 21 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gérant directement cette opération, les valeurs ne sont pas reprises dans le présent rapport.

Apports en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
LMV	568	565	695	758	921	1 000	1078	1 220	+ 13,2 %
CCPSMV	373	363	395	407	414	422	431	453	+ 5,1 %
Ensemble	942	927	1 090	1 164	1 335	1 422	1 509	1 673	+ 10,9 %

Fig. 21 – Quantités d'emballages ménagers envoyés en centre de tri

En 2017, la somme des apports en centre de tri des deux communautés CCPSMV et LMV a progressé de 10,9 % par rapport à 2016, en raison en particulier de l'augmentation de la performance de collecte de LMV qui a augmenté de 13,2 %.

LMV a poursuivi son engagement dans l'expérimentation d'extension des consignes de tri.

De son côté, la CCPSMV a également vu ses résultats progresser significativement.

4.3.4.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de LMV et CCPSMV sont donnés par le tableau ci-dessous (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 2).

LMV		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reçu en centre de tri (en tonnes)		561,4	695,1	757,5	920,6	1 000	1078,4	1 220,5
Pertes et refus		103,3	105,4	112,7	160,3	188,9	177,6	278,9
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		458,1	589,8	644,8	760,3	811,1	900,4	941,6
Ratios	Taux de valorisation	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%	81,1%	83,5%	77,1 %
	Erreurs de tri	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%	17,8%	15,0%	21,4 %

CCPSMV		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reçu en centre de tri (en tonnes)		362,6	395,1	406,9	414,2	421,7	430,7	452,8
Pertes et refus		73,2	75,6	74,8	101,2	115,7	100,4	113,8
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		289,4	319,6	332,0	312,9	306,0	330,3	339,0
Ratios	Taux de valorisation	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%	72,6%	76,7%	74,9 %
	Erreurs de tri	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%	26,4%	21,9%	23,7 %

Fig. 22 – Résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV

On constate une augmentation des tonnages valorisés même si les taux de valorisation sont en baisse par rapport à 2016.

4.3.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle

Le tableau figure 23 présente l'évolution des apports depuis 2010. On observe que les apports globaux ont augmenté en 2017 (+ 9,3 %).

Apports en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collectivités	2 335	2 424	2 444	2 395	2 643	2 879	2 749	3 088
Entreprises	309	314	290	285	294	266	275	216
Totaux	2 644	2 738	2 735	2 680	2 936	3 146	3 023	3 304
<i>Part des entreprises</i>	<i>11,7%</i>	<i>11,5%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>8,5%</i>	<i>9,1%</i>	<i>6,5 %</i>

Fig. 23 – Les apports de matériaux par nature d'apporteurs

De façon relative, la part des apports des entreprises a baissé en raison à la fois d'une baisse des tonnages apportés par les entreprises mais surtout d'une hausse des tonnages issus des collectivités. Elle passe de 9,1% à 6,5% en 2017.

Les matériaux les plus abondants sont les emballages ménagers, puis les DIB et les déchets verts dont le tonnage a recommencé à augmenter en 2017.

La figure 24b illustre les proportions comparées des apports des différents matériaux (hors emballages ménagers) en fonction des producteurs, entreprises ou collectivités.

Le taux de valorisation des matériaux autre que les emballages ménagers peut être estimé à 90% pour 2017 pour les filières présentées plus haut (figures 14).

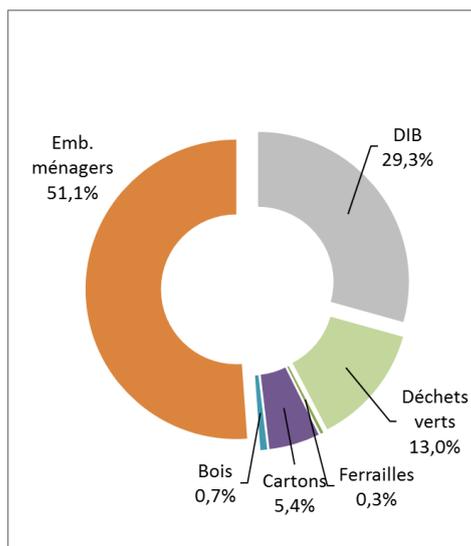


Fig. 24a – Matériaux réceptionnés en 2017 : répartition par nature

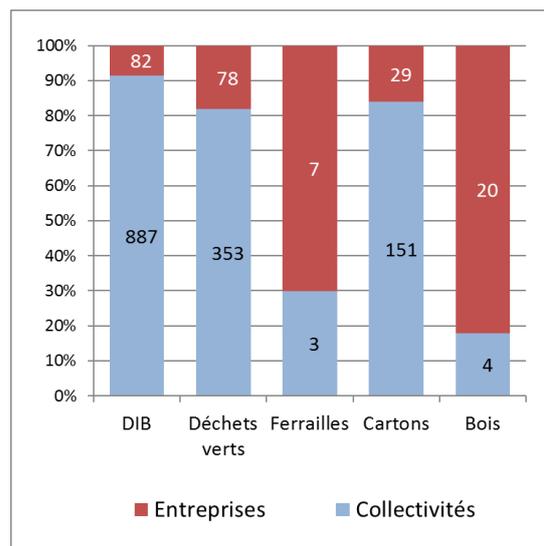


Fig. 24b – Matériaux réceptionnés hors emballages ménagers : répartition par producteur

Ensemble des déchets réceptionnés

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
DIB	824	816	781	765	911	943	970	+ 2,9%
Déchets verts	672	476	414	427	470	284	431	+ 51,9%
Ferrailles	20	20	31	29	19	17	10	- 40,0%
Cartons	166	142	150	170	190	209	180	- 14,0%
Bois	112	123	95	126	82	38	24	- 37,6%
Emballages ménagers	943	1 159	1 210	1 420	1 472	1 533	1 690	+ 10,2%
Total	2 738	2 735	2 680	2 937	3 146	3 023	3 304	+ 9,3%

Apports des collectivités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
DIB	618	612	608	608	762	811	887	+ 9,4%
Déchets verts	632	447	359	354	407	198	353	+ 78,7%
Ferrailles	15	16	21	22	13	9	3	- 64,9%
Cartons	73	63	122	139	160	181	151	- 16,8%
Bois	100	109	75	100	65	17	4	- 75,2%
Emballages ménagers	943	1 159	1 210	1 420	1 472	1 533	1 690	+ 10,2%
Sous total	2 382	2 405	2 395	2 643	2 879	2 749	3 088	+ 12,3%

Apports des entreprises (déchets ne provenant pas des ménages)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
DIB	176	169	173	156	149	131	82	- 37,3 %
Déchets verts	49	45	55	73	63	86	78	- 9,5 %
Ferrailles	9	11	10	7	6	8	7	- 13,9 %
Cartons	47	42	28	31	30	28	29	+ 3,9 %
Bois	33	23	19	26	18	21	20	- 7,2 %
Sous total	314	290	285	294	266	275	216	- 21,4 %

Fig. 25 – Détail des apports des déchets réceptionnés par la déchetterie industrielle de Cavaillon

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Préambule

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2017 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

En raison de problèmes techniques dans la collecte, 266,47 tonnes d'OMR en provenance de Robion ont été détournées du SIRTOM d'Apt vers le quai de transfert de Grenouillet.

Afin de retranscrire les dépenses réelles du syndicat sans pour autant fausser les calculs de coûts associés par habitant il est précisé que :

- L'analyse des coûts et des dépenses de gestion des OMR intègre ce tonnage supplémentaire et vient de ce fait impacter les comparaisons directes de l'évolution des dépenses par rapport aux années précédentes.
- Les ratios de coûts par habitant ont été calculés en faisant abstraction de ce tonnage supplémentaire pour conserver la cohérence des analyses.

5.2 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

5.2.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement (figure 28) présentent une hausse de 5,13 % en 2017. Le tableau figure 29a donne le détail des principaux postes de dépenses.

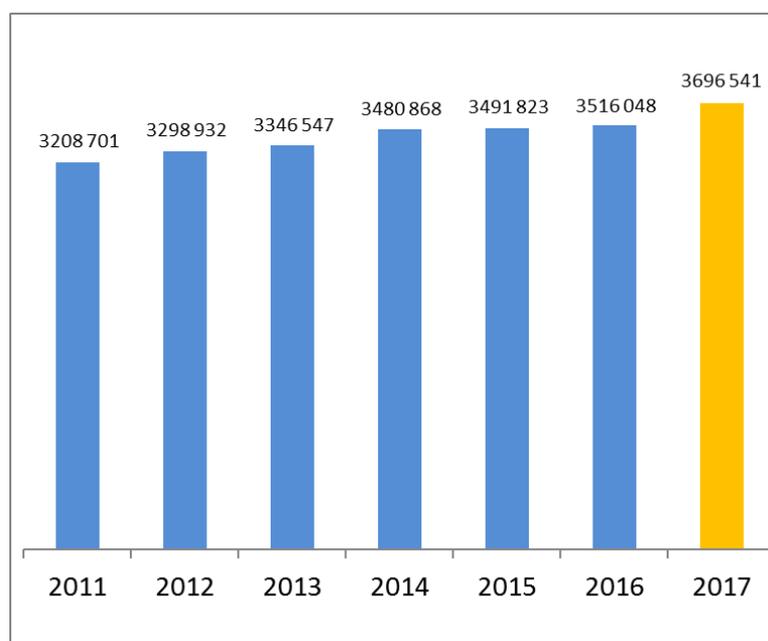


Fig. 28 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Gestion des OMR	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044
Gestion de la déchetterie industrielle ¹	511 640	543 700	597 753	648 800	669 495	754 779
Charges générales	197 913	206 052	207 220	211 452	243 524	216 718
Dépenses totales	3 298 932	3 346 547	3 480 868	3 491 823	3 516 048	3 696 541

Fig. 29 a – Evolution des dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-après (fig.29b) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2016-2017		
Gestion des OMR	122 015	+4,7 %
Gestion de la déchetterie industrielle et tri des déchets	85 284	+ 12,7 %
Charges générales	- 26 806	-11,0 %
Dépenses totales	180 493	+ 5,1 %

Fig. 29 b –Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de gestion des OMR résulte principalement de l'augmentation des coûts de traitement conjuguée à une légère augmentation des tonnages transitant par Grenouillet. L'augmentation des dépenses de gestion de la déchetterie industrielle découle de la progression des quantités de DIB à traiter et de l'accroissement du tonnage d'emballages ménagers.

5.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent à 3 661 922 € en 2017, en baisse de - 4,23 % par rapport à 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Participation des collectivités adhérentes	3 341 269	3 253 986	3 511 875	3 534 342	3 668 287	3 535 206
Part. des coll. adhérentes : rbst de la dette	3 353	2 867	2 359	1 827	1 270	688
Recettes pour le traitement des DIAA	2 792	1 823	2 196	2 178	3 337	1 816
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	27 121	32 879	30 962	28 533	27 897	22 469
Recettes de valorisation (rachat de produits)	24 015	31 737	32 934	32 491	32 701	43 469
Assurance des risques statutaires du personnel	2 965	2 297	-	-	32 783	27 244
Pénalités et remboursement de taxes	-	-	8 459	20 076	57 493	31 030
Subvention ADEME				22 468		
Subvention Région				22 468		
Autres	2 024	79	70	55	84	
Totaux	3 403 539	3 325 669	3 588 856	3 664 438	3 823 853	3 661 922

Fig. 30 –Recettes de fonctionnement et leur répartition

La participation des collectivités adhérentes représente la part la plus importante des recettes : de l'ordre de 96% (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par les figures 30 et 31a. La participation moyenne s'établit à 48,0 € par habitant du Syndicat (fig. 31b).

¹ Elle inclut les salaires et les charges du personnel chargé de l'exploitation

Montants en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	1 701 141	1 769 997	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808
CCPSMV	986 262	940 386	1 058 400	1 034 000	1 124 956	1 085 711
COTELUB	653 866	543 603	681 286	602 000	669 630	645 687
<i>Totaux</i>	3 341 269	3 253 986	3 511 875	3 534 342	3 668 288	3 535 206

Fig. 31a – Participations des communautés adhérentes

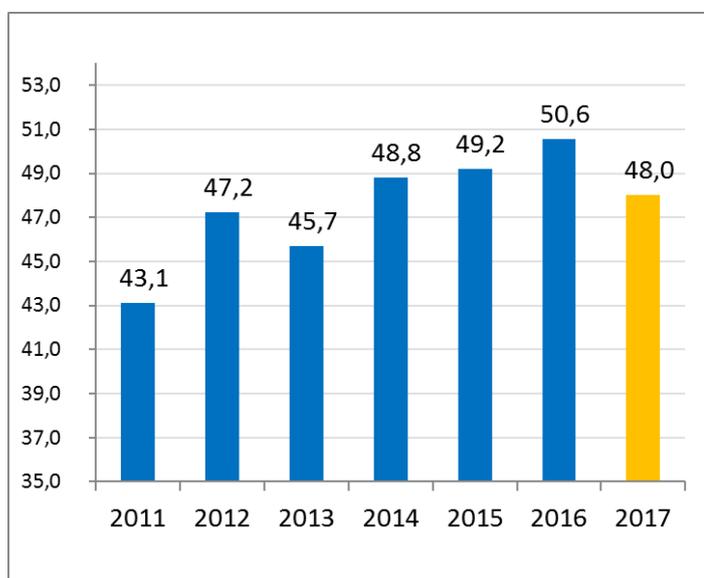


Fig. 31b – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

Rappel : Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé au moment du vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles s'appuient notamment sur une estimation de l'évolution des quantités de déchets à traiter, les révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice, on calcule la participation réelle qui correspond aux dépenses constatées. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

En 2017, le montant moyen des participations par habitant a baissé de l'ordre de 5 % et l'exercice 2017 a été excédentaire. L'excédent est reporté sur l'exercice 2018.

5.2.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 32a).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	PASINI SA	Transport	212 847,84
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	176 581,23
	SITA	Traitement	2 313 229,28
Déchetterie industrielle	SITA-SUD	Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers, DIB, végétaux, cartons et bois.	166 517,53
		Valorisation des DIB	72 199,19
		Valorisation des déchets verts	13 376,61
		Valorisation du bois	7 205,47
	PAPREC	Tri des emballages ménagers	322 185,17
	Veolia Environnement	Prestations sur site	45 467,28

Fig. 32a – Montants TTC des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 10%)

Les données des rachats sont données dans le tableau ci-dessous : (fig. 32b).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Rachats sur l'année	COVED	Cartons	17 894,13
	ROSSI SAS	Ferrailles	8 103,20
	PAPREC	Gros de magasin et JRM	17 471,21

Fig. 32b – Montants des rachats de matériaux recyclables

5.2.4 Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 1,51% en 2017, ils sont détaillés dans le tableau fig.33. Cette augmentation provient du besoin de remplacement d'agents assurant l'exploitation de la déchetterie industrielle en arrêt maladie. Les dépenses relatives au personnel administratif représentent 3,8 % des dépenses de fonctionnement et sont en baisse par rapport à 2016.

Montants en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	191 580	191 840	200 040	209 888	223 145	226 512
- Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	63 694	63 199	74 074	76 668	77 766	87 048
- Personnel administratif	127 886	128 641	125 966	133 220	145 379	139 464

Fig. 33 – Frais de personnel

5.2.5 L'état de la dette

A fin 2017, l'encours de la dette du SIECEUTOM s'élève à 6 810 €. Cette dette résiduelle correspond à un emprunt de 150 000 € (durée 15 ans, taux fixe de 4,55%) qui a été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie (COTELUB n'est pas concerné par cet emprunt).

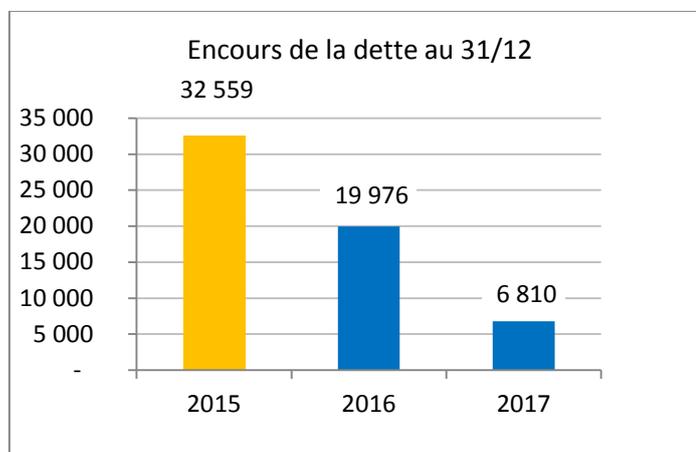


Fig. 34 – Evolution de la dette en €

5.3 Dépenses de gestion des OMR

Afin d'étudier strictement les dépenses relatives à la gestion des OMR, il convient de retirer la part de dépenses relative au traitement des déchets fermentescibles non ménagers. C'est l'objet du tableau de la figure 35.

Montants en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses globales de gestion des OMR intégrant les déchets fermentescibles issus de professionnels	2 633 073	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044
Dépenses de gestion des OMR	2 629 170	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213

Fig. 35 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 36 illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en hausse 4,8 % par rapport à 2016.

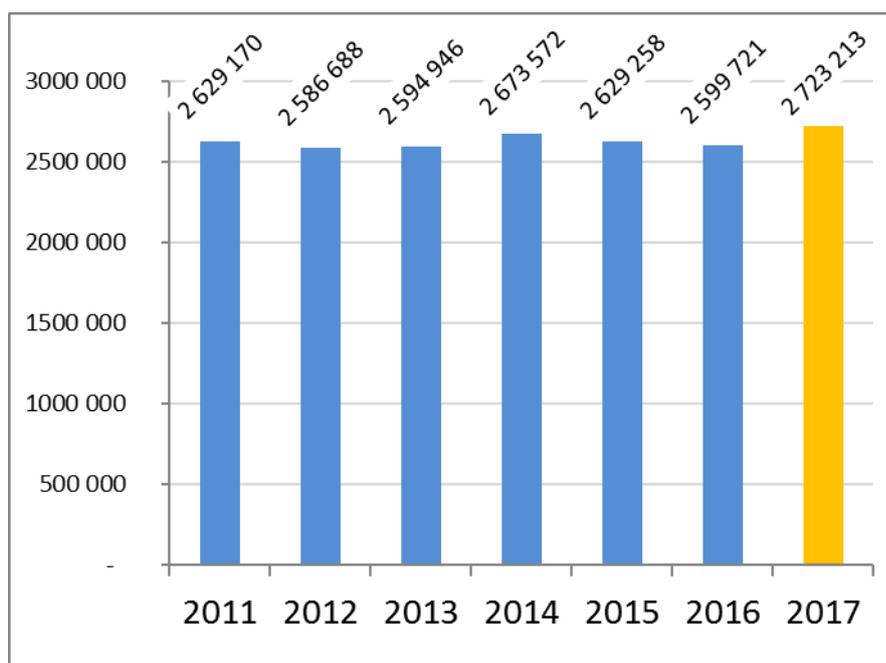


Fig. 36 – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 37 détaille les évolutions des principaux postes de dépenses : transfert depuis Cavailon (qui ne concerne pas les OMR de COTELUB), transport et traitement.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau en considérant une population réajustée telle que calculée figure 11a. On observe que le coût par habitant réajusté est remonté et s'élève à 37,0 € en 2017 en raison principalement de l'augmentation des coûts de traitement (augmentation de la TGAP) qui représentent le poste principal de dépenses.

€ TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transfert	194 618	196 099	164 392	183 015	193 991	196 070	220 144
Transport	267 016	272 068	286 510	258 492	210 654	207 422	212 727
Traitement	2 167 537	2 118 521	2 144 043	2 232 065	2 224 654	2 196 229	2 290 341
Totaux	2 629 170	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213
Tonnages	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939	24 446	24 567
Population réajustée	71 115	70 753	71 171	71 926	71 804	72 534	73 617
kg/hab.	373	364	357	354	347	337	334
€/hab.	37,0	36,6	36,5	37,2	36,6	35,8	37,0

Fig. 37 – Répartition des dépenses de gestion des OMR

Les tableaux de la figure 38 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

LMV

€ TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transfert	123 288	124 226	104 141	115 938	122 891	124 208	136 836
Transport	128 277	130 704	137 643	124 182	101 200	99 648	98 873
Traitement	990 045	979 876	982 254	1 036 318	992 610	963 469	1 009 905
Totaux	1 241 611	1 234 806	1 224 038	1 276 438	1 216 701	1 187 325	1 245 614

CCPSMV

€ TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transfert	71 330	71 873	60 252	67 077	71 100	71 862	83 308
Transport	74 216	75 620	79 635	71 847	58 551	57 652	60 196
Traitement	669 802	654 944	670 920	690 915	720 631	719 156	760 135
Totaux	815 348	802 437	810 807	829 839	850 282	848 671	903 639

COTELUB

€ TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transfert	Géré directement par COTELUB						
Transport	64 522	65 743	69 233	62 462	50 903	50 122	53 658
Traitement	507 689	483 701	490 868	504 833	511 374	513 604	520 301
Totaux	572 211	549 444	560 101	567 296	562 277	563 726	573 959

Fig. 38 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

L'évolution des coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne est présentée ci-contre (fig. 39).

Sur cette période, les coûts intègrent plusieurs paramètres :

- Les révisions des prix du marché sur la période 2008-2013,
- Le changement de marché à partir de juillet 2013,
- L'augmentation des taux de TGAP entre 2016 et 2017,
- L'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% en 2012 puis à 10% en 2014)

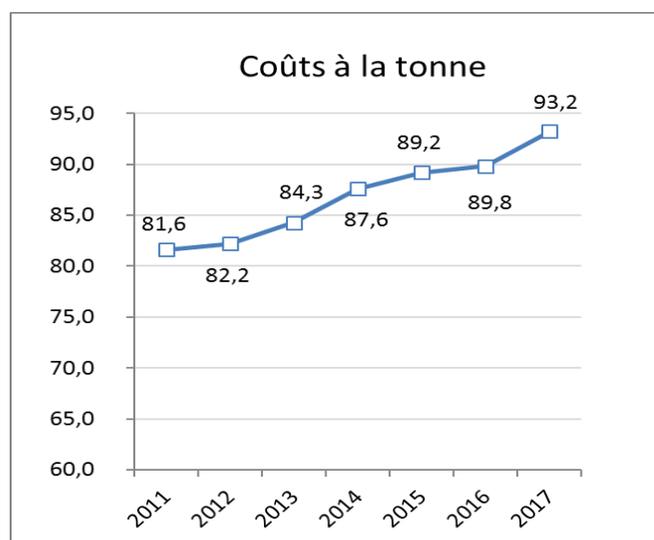


Fig. 39 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Les coûts unitaires de traitement ont augmenté en 2017 en raison en particulier de l'augmentation importante de la TGAP. On observe ainsi (fig.40) que le coût moyen par habitant du Syndicat remonte à 30,8 €.

Pour les communautés adhérentes, les coûts par habitant sont plus ou moins à la hausse selon leur production d'OMR : lorsque les productions sont orientées à la baisse, les coûts par habitant augmentent moins. Cela démontre une nouvelle fois que le levier principal pour réduire les dépenses de traitement est la réduction de la production.

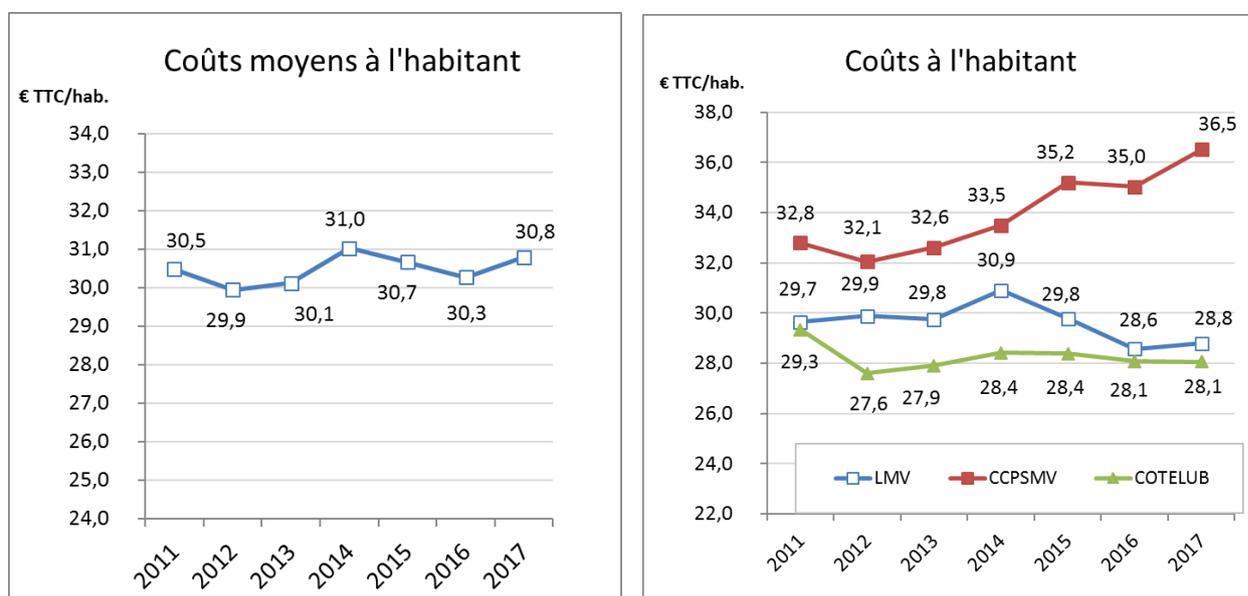


Fig. 40 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

5.4 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 41a.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dép. totales	390 778	511 640	543 700	597 743	648 800	669 495	754 779
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 738	2 735	2 680	2 936	3 145	3 023	3 304
Ventilation des dépenses							
Prestations confiées au privé	326 974	438 819	472 614	521 571	561 192	582 668	657 387
Salaires et charges	58 875	63 694	63 199	74 074	76 668	77 766	87 048
Entretien-réparations	4 929	7 573	7 887	2 098	10 941	8 280	10 344
Ratios							
Charges de personnel/dép. totales	15,1%	12,4%	11,6%	12,4%	11,8%	11,6%	11,5%
Entretien-réparation/dép. totales	1,3%	1,5%	1,5%	0,4%	1,7%	1,2%	1,4%
PU moyen € TTC/t	143	187	203	204	206	221	228

Fig. 41a – Dépenses de la déchetterie industrielle.

Ces dépenses ont augmenté de 13,1% soit 85 284 € en 2017 principalement en raison de l'augmentation du tonnage.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.

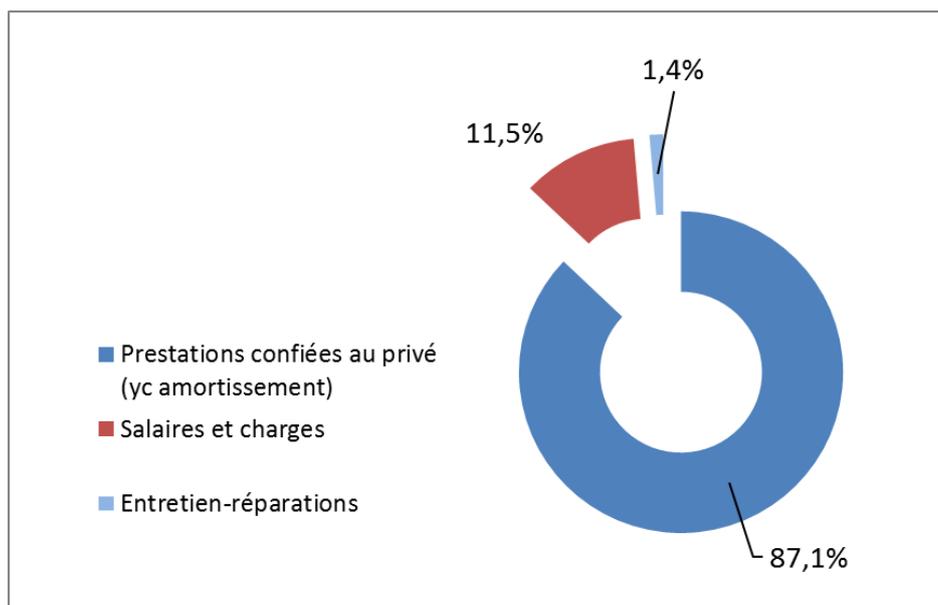


Fig. 41b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2017

Pour équilibrer les dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif constitue l'assiette permettant le calcul de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation mais aussi la facturation de l'accès des entreprises clientes. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 42.

Tarifs à la tonne	04-avr-12	01-avr-14	01-juil-14	01-avr-15	01-avr-16	01-avr-17
DIB	140 €	140 €	140 €	140 €	145 €	160 €
Déchets verts	75 €	85 €	90 €	80 €	85 €	100€
Ferrailles	5 €	0 €	5 €	0 €	5 €	0 €
Cartons	48 €	35 €	50 €	30 €	30 €	40 €
Bois	100 €	110 €	125 €	135 €	140 €	145 €
Emballages ménagers CCPSMV	235 €	244 €	248 €	295 €	290 €	305 €
Expérimentation LMV	335 €	344 €	317 €	285 €	300 €	310 €

Fig. 42 – Tarification des traitements à la tonne reçue

5.5 Les charges générales

Le tableau de la figure 43 présente l'évolution des charges générales. On observe que ces charges ont baissé de 11,0 % en 2017 par rapport à 2016 et ne représentent plus que 5,9% des dépenses totales de fonctionnement. Cela résulte pour une part d'une baisse des amortissements ainsi que d'une baisse des charges en personnel administratif.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chapitre 011: Charges à caractère général	41 258	37 132	54 383	59 241	48 759	49 777	45 977
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	122 522	127 886	128 641	125 966	133 220	145 379	139 464
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	11 811	11 575	11 812	9 792	9 183	13 141	14 618
Chapitre 66: Charges financières (intérêts des emprunts)	3 702	3 232	2 741	2 227	1 689	1 126	537
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	5 558	18 088	8 117	9 976	18 602	34 102	15 770
Autres	0	0	357	20	0	0	352
Totaux	184 850	197 913	206 052	207 220	211 452	243 524	216 718
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,9%</i>

Fig. 43 –Charges générales : répartition par grands postes

6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En matière de production de déchets, on observe que :

- La production d'OMA a augmenté en 2017 de 0,8 % pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des tonnages de collecte sélective. A l'échelle du SIECEUTOM, la production d'OMA a baissé de - 2,6 % en tonnage depuis 2010 (année de référence) soit - 6,2 % de baisse en kg par habitant. Cette évolution favorable reste cependant en dessous des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui sont rappelés ci-après ainsi que ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Les tonnages d'OMR à périmètre constant ont baissé en 2017 de 0,59 %. Le tonnage total transitant par le quai de transfert a lui légèrement augmenté en raison du détournement de 266 tonnes issues de Robion vers Grenouillet pour des raisons techniques.

Rappel des objectifs fixés par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et retranscrit dans le PRPGD à **échéance 2020** :

- Réduction de - 10% de la production de DMA par rapport à 2010 ainsi que des quantités de déchets d'activités économiques,
- Valorisation matière de 55% des déchets non dangereux (DND) non inertes (dont la fraction organique des OMr),
- - 30% de DND non inerte stocké par rapport à 2010.

En ce qui concerne la déchetterie, les apports totaux ont recommencé à augmenter en 2017 (+ 9,3 %) malgré une légère baisse des apports des professionnels mais avec une poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages ménagers.

Les emballages ménagers qui représentent un peu plus de la moitié des apports à la déchetterie en 2017 (51,1%) ont en effet augmenté de 10,2 %. Cela résulte en particulier de la poursuite des actions menées au niveau de LMV qui se traduit par une augmentation importante des tonnages envoyés en centre de tri (+ 13,2%) mais également d'une augmentation significative des apports issus de CCPSMV (+5,1%).

Sur un plan financier, le poste principal de dépenses du SIECEUTOM est le traitement des OMR. On observe une hausse de 4,75% qui découle essentiellement de l'augmentation des coûts de traitement (+3,77 %) liés en particulier à l'augmentation de la TGAP, conjuguée à une légère augmentation de la quantité de déchets transitant par les installations du SIECEUTOM (détournement de tonnages en provenance de Robion).

L'augmentation des tonnages transitant par Grenouillet a aussi entraîné l'augmentation des dépenses liées au transport qui sont également impactées par une réactualisation à la hausse des coûts (hausse des prix des carburants).

Il convient de rappeler que la production d'OMR reste très élevée à l'échelle du SIECEUTOM, comme à l'échelle départementale et régionale, par rapport aux ratios moyens observés en France.

Au global, les dépenses de fonctionnement en 2017 présentent une hausse de 5,13 % qui résulte pour une très grande part de l'évolution des coûts de traitement des OMR (voir ci-dessus).

Pour 2018 les dépenses seront donc essentiellement dépendantes du tonnage d'ordures ménagères et de la performance atteinte par l'incinérateur de Vedène même si l'on peut craindre que les indices de révision des prix des transports repartent à la hausse entraînant également une augmentation des coûts associés.

Au regard des objectifs de valorisation, le fonctionnement normal de l'unité de Vedène a permis de maintenir un bon taux de valorisation énergétique des OMR en 2017 : la proportion de déchets enfouis reste en dessous de 9%. La part de valorisation matière reste cependant très faible (2 %) en l'absence de concrétisation d'un projet d'UVO.

-OO-

Annexe 1

Traitement des OMR - Solutions mises en œuvre – détails des calculs

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Stockage en ISDND	17 185	5 994	4 065	8 123	1 139	2 122	1 893
Réceptionné par UVE	5 418	18 900	20 424	16 308	23 213	21 954	21 200
Valo. énergétique	18 520	20 165	18 520	16 157	22 727	21 481	20 770
Valo. matière (alu, acier) hors mâchefer	380	259	380	151	486	473	430
Réceptionné par Unité de compostage sur OMR brutes	2 853	-	-	-	-	-	-
Stockage	1 682	-	-	-	-	-	-
Valo. énergétique	399	-	-	-	-	-	-
Valo. organique	751	-	-	-	-	-	-
Valo. matière (acier)	21	-	-	-	-	-	-
Synthèse des tonnages traités	25 456	24 894	24 489	24 431	24 352	24 076	23 093
Stockage	18 867	5 994	4 065	8 123	1 139	2 122	1 893
Valo. énergétique	5 734	18 520	20 165	16 157	22 727	21 481	20 770
Valo. organique	751	-	-	-	-	-	-
Valo. matière (acier + alu)	104	380	259	151	486	473	430

Annexe 2

LMV	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reçu en centre de tri (en tonnes)	561,4	695,1	757,5	920,6	1 000	1 078,4	1 220,5
Pertes et refus	103,3	105,4	112,7	160,3	188,9	177,6	278,9
Perte matière centre de tri	24,5	30,7	33,0	38,5	13,4	19,3	22,3
Refus (erreurs de tri)	78,9	74,7	79,7	121,8	175,5	158,4	256,6
Produits valorisés	458,1	589,8	644,8	760,3	811,1	900,4	941,6
Flaconnage plastique + pots et barquettes	145,6	194,6	218,1	263,7	267,2	271,5	249,5
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack) - PCC	23,2	29,6	27,8	30,9	27,8	25,9	25
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM - PCNC	206,8	265,5	298,6	354,0	378,2	445,8	528,9
Boîtes métalliques (acier et alu) + capsules	68,3	83,9	83,2	91,1	91,8	107,1	114,7
Films polyéthylène + sac de tri	14,3	16,1	17,2	20,7	46,1	50,1	23,6

Ratios							
Taux de valorisation	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%	81,1%	83,5%	77,1%
Erreurs de tri	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%	17,8%	15,0%	21,4%

Performances par habitant (en kg par an)							
Population ajustée	33 387	32 795	33 014	33 528	33 324	33 713	34 264
Flaconnage plastique + pots et barquettes	4,4	5,9 ²	6,6 ²	7,9 ²	8,0	8,1	7,3
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack) - PCC	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,7
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM - PCNC	6,2	8,1	9,0	10,6	11,4	13,2	15,4
Boîtes métalliques (acier et alu) + capsules	2,0	2,6	2,5	2,7	2,8	3,2	3,3

CCPSMV	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reçu en centre de tri (en tonnes)	362,6	395,1	395,1	414,2	421,7	430,7	452,8
Pertes et refus	73,2	75,6	74,8	101,2	115,7	100,4	113,8
Perte matière centre de tri	12,0	11,7	11,5	11,2	6,1	7,8	8,3
Refus (erreurs de tri)	61,2	63,9	63,3	90,1	109,6	92,6	105,3
Produits valorisés	289,4	319,6	332,0	312,9	306,0	330,3	339,0
Flaconnage plastique	95,6	88,5	85,5	78,3	91,5	98,4	98,5
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack) - PCC	13,9	12,4	11,7	10,2	11,2	11,7	10,2
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM - PCNC	141,4	183,5	201,8	190,3	164,2	176,8	191,3
Boîtes métalliques (acier et alu)	37,3	33,6	31,8	33,1	37,6	42,1	38,9
Films polyéthylène + sac de tri	1,2	1,6	1,4	1,0	1,6	1,3	-

Ratios							
Taux de valorisation	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%	72,6%	76,7%	74,9%
Erreurs de tri	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%	26,4%	21,9%	23,7%

Performances par habitant (en kg par an)							
Population ajustée	20 425	20 435	20 572	20 630	20 466	20 525	20 815
Flaconnage plastique	4,7	4,3	4,2	3,8	4,5	4,8	4,7
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack) - PCC	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM - PCNC	6,9	9,0	9,8	9,2	8,0	8,6	9,2
Boîtes métalliques (acier et alu)	1,8	1,6	1,5	1,6	1,8	2,1	1,9

² Y compris les nouvelles résines (pots de yaourt, barquettes, polystyrène)